



[Actualités](#) > [Énergie](#) > [Nouvelle taxe "Solidarité des coûts de renforcement"](#)

Nouvelle taxe "Solidarité des coûts de renforcement"

2025-10-09 - Alessandro Mondaini - [Commentaires \(0\)](#) - [Énergie](#)

Dès le 01.01.2026, une nouvelle taxe solidaire est introduite par la Confédération dans l'optique de soutenir le renforcement du réseau national.

Dans innosolvenenergy, il est nécessaire d'ajouter cette nouvelle position tarifaire de 0.05 ct/kWh dans vos tarifs d'acheminement.

La position "Swissgrid - Service Système" peut être utilisée comme modèle pour cette nouvelle position. Cependant, les éléments de configuration suivants doivent être adaptés :

- L'élément de facturation. Un nouvel élément doit être créé.
- Le taux ainsi que la désignation du taux.
- Les ventilations comptables. Des nouveaux comptes devront potentiellement être créés dans l'ERP.

Attention au potentiel pro-rata devant être pris en compte sur cette position. Si c'est le cas, il faut ajouter cette même position du 01.01.2025-31.12.2025 avec un taux de 0 ct/kWh.

Après la création, il est nécessaire de contrôler l'affichage de la facture pour s'assurer que la nouvelle position s'affiche comme souhaité ou si des modifications de layout sont nécessaires.

En cas de questions ou si vous souhaitez recevoir de l'aide pour la configuration de cette nouvelle position, n'hésitez pas à nous contacter au travers de notre système de [support](#).